## République française Département des Hautes-Pyrénées

SOUS PREFECTURE D'ARGELES GAZOST Date de réception de l'AR: 23/12/2022 065-216500025-20221213-DE 044 2022-DE

## COMMUNE D'ADE

## Séance du 13 décembre 2022

Membres en exercice : Date de la convocation : 08/12/2022

> L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.

Présents: 12

14

Présents: Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS.

DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET. Votants: 13

BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD,

Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC, **Pour: 13** 

Représentés: Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO par Jean-Marc BOYA.

Excusés: Contre: 0

Absents: Sofia GAZZOLA.

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU. Abstentions: 0

## Objet : Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées - Fonds de Solidarité Logement 2022 - DE 044 2022

Le conseil départemental a instauré le fonds de solidarité logement (FSL) qui permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent.

Il leur accorde des aides financières en cas de difficultés passagères.

Ce fond intervient dans l'ensemble des communes du département.

Le conseil départemental sollicite les communes afin de participer à cette aide.

La participation demandée est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune, soit pour Adé 322,14 Euros pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire, Jean-Marc BOYA.

Le secrétaire de séance, Mathilde BOURDIEU